



Loi hpst art anti "open bar"

Par **croco30**, le **12/09/2010** à **19:26**

Bonjour,
Je suis présidente d'une association étudiante, et j'aimerais savoir si nous avons le droit lors de notre week end d'intégration d'offrir aux participants des boissons alcoolisées "à volonté" sachant qu'ils paient pour ces deux jours mais que nous sommes à perte. Il faut également préciser que cet évènement sera privé c'est à dire réservé à nos adhérents (et en pré vente).
Merci d'avance,
Croco30

Par **Tisuisse**, le **12/09/2010** à **23:11**

Bonjour,
Ce problème d'open-bar a déjà été évoqué à diverses reprises sur notre forum (faites des recherches, google est votre ami). La nouvelle loi interdit les open bar même organisé par des commerçants titulaires de la licence correspondante et vous, vous n'avez pas de licence du tout. Il semble qu'il doit exister bien d'autres façons pour intégrer les élèves et les étudiants d'une grande école que de passer un week end à les abreuver d'alcool.
Par ailleurs, sachez que, si après avoir bu plus que de raison durant ce week-end, l'un des participants reprend sa voiture et a un accident, vous seriez tenus pour responsable, vous auriez alors à comparaître devant le tribunal correctionnel. De ce fait, si vous êtes condamné par ce tribunal, votre casier judiciaire comportera cette condamnation et c'est tant pis pour votre futur job, donc votre carrière professionnelle risque fort d'être réduite à rien. Pensez-y.